



**Commission sur l'égalité et la non-discrimination
AS/Ega/Inf (2023) 16**

28 avril 2023

Original: anglais

Le Prix Vigdís de l'empouvoirement des femmes¹

qui sera lancé à Reykjavík, à la veille du 4^{ème} Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement (16-17 mai 2023)

Le nom du Prix rend hommage à la première femme dans le monde à avoir été élue Présidente, Vigdís Finnbogadóttir, élue Présidente de l'Islande en juin 1980. Également ambassadrice de bonne volonté de l'UNESCO, elle est un brillant exemple de l'empouvoirement des femmes, et une source d'inspiration pour les femmes d'aujourd'hui qui luttent toujours pour l'égalité dans tous les domaines de la vie. Le Prix a pour objectif de récompenser des initiatives exceptionnelles en faveur de l'empouvoirement des femmes dans toute leur diversité, avec un large éventail allant des réalisations en matière d'égalité des genres, d'égalité d'accès à la participation et à la prise de décision, à la défense des opportunités des femmes et au soutien apporté pour qu'elles prennent leur place dans la société, ainsi qu'à des actions visant à encourager des politiques et des pratiques inclusives.

Les candidat-e-s éligibles au Prix Vigdís de l'empouvoirement des femmes sont toute personne ou groupe de la société civile, dont les organisations non-gouvernementales nationales ou internationales, associations et entreprises privées. Les membres actuel-le-s de l'Assemblée parlementaire et les personnes décédées ne sont pas éligibles. Les lauréat-e-s recevront une somme de 60 000 euros pour financer une action dans le domaine mené ou soutenu par le/la lauréat-e, ainsi qu'un diplôme, qui sera remis lors de chaque partie de session de juin de l'Assemblée parlementaire.

Un appel à candidatures pour le Prix Vigdís de l'empouvoirement des femmes sera lancé chaque année en novembre. Il conviendra de soumettre une lettre au/à la Secrétaire Général-e de l'Assemblée parlementaire et un formulaire signé par au moins 5 sponsors. Après la vérification de l'éligibilité des candidatures, une réunion du jury de sélection se tiendra au printemps à Reykjavík ou à Strasbourg, à tour de rôle, pour examiner les candidatures et décider d'une liste restreinte de trois candidat-e-s à présenter, pour information, au Bureau de l'Assemblée. Les noms de ces trois candidat-e-s seront annoncés par le/la Président-e de l'Assemblée. Le dimanche précédant la partie de session de juin de l'Assemblée, le jury se réunira à Strasbourg pour désigner le/la lauréat-e du Prix. Le nom du/de la lauréat-e sera annoncé par le/la Président-e de l'Assemblée lors d'une cérémonie spéciale organisée à l'ouverture de la partie de session de juin de l'Assemblée.

Le jury du Prix, présidé par le/la Président-e de l'Assemblée ou par une personne qu'il/elle aura désignée, sera composé de six membres indépendant-e-s, reconnu-e-s dans le domaine de l'empouvoirement des femmes, trois seront nommé-e-s par le Bureau de l'Assemblée, sur proposition de la commission sur l'égalité et la non-discrimination de l'Assemblée, et trois seront nommé-e-s par le gouvernement de l'Islande. Les membres actuel-le-s de l'Assemblée ne peuvent pas être membre du jury. Ils/elles seront nommé-e-s pour une période de deux ans, renouvelable deux fois.

Le Prix Vigdís de l'empouvoirement des femmes remplacera le Prix de l'égalité entre les femmes et les hommes de l'Assemblée parlementaire, créé en vertu de sa Résolution 1593 (2007).

¹ Le règlement du Prix a été adopté par la commission le 27 avril 2023 et approuvé par l'Assemblée parlementaire le 28 avril 2023.

Annexe 1 – Règlement révisé

Règlement du Prix Vigdís de l'empouvoirement des femmes

Article 1 – Le Prix

Le Prix Vigdís de l'empouvoirement des femmes est décerné chaque année par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, afin de récompenser des initiatives exceptionnelles en faveur de l'empouvoirement des femmes dans toute leur diversité, avec un large éventail allant des réalisations en matière d'égalité des genres, d'égalité d'accès à la participation et à la prise de décision, à la défense des opportunités des femmes et au soutien apporté pour qu'elles prennent leur place dans la société, ainsi qu'à des actions visant à encourager des politiques et des pratiques inclusives.

Article 2 – Récompense

Le Prix consiste en une somme de soixante mille euros, pour financer une action dans le domaine mené ou soutenu par le/la lauréat·e et d'un diplôme.

Article 3 – Critères d'éligibilité

Toute personne ou groupe de la société civile, dont les organisations non-gouvernementales nationales ou internationales, associations et entreprises privées peuvent être proposés pour le Prix. Les membres actuel·le·s de l'Assemblée parlementaire et les personnes décédées ne sont pas éligibles.

Article 4 – Candidatures

4.1. Les candidatures pour le Prix doivent parvenir au/à la Secrétaire Général·e de l'Assemblée parlementaire avant le 15 février de chaque année. Elles doivent avoir été recommandées par au moins cinq sponsors, autres que le/la candidat·e, dont les signatures seront apposées sur le formulaire spécial joint en annexe au présent règlement.

4.2. Les candidatures doivent contenir une description détaillée des actions menées par le ou la candidat·e pour la promotion de l'empouvoirement des femmes et préciser en quoi elles peuvent être considérées comme exceptionnelles. Les candidatures doivent être accompagnées des documents pertinents.

4.3. Les candidatures doivent être soumises dans l'une des deux langues officielles du Conseil de l'Europe.

Article 5 – Jury

5.1. Le jury du Prix est présidé par le/la Président·e de l'Assemblée ou par une personne qu'il/elle aura désignée. Il est composé de six membres indépendant·e·s, reconnu·e·s dans le domaine de l'empouvoirement des femmes.

5.2. Trois membres du jury sont nommé·e·s par le Bureau de l'Assemblée, sur proposition de la commission sur l'égalité et la non-discrimination de l'Assemblée, et trois sont nommé·e·s par le gouvernement de l'Islande.

5.3. Les membres actuel·le·s de l'Assemblée ne peuvent pas être membre du jury. Ils/elles sont nommé·e·s pour une période de deux ans, renouvelable deux fois.

Article 6 – Décision concernant le/la lauréat(e)

6.1. Le jury se prononce sur tout conflit d'intérêts impliquant ses membres.

6.2. Après la vérification de l'éligibilité des candidatures, une réunion du jury de sélection se tient au printemps à Reykjavík ou à Strasbourg, à tour de rôle, pour examiner les candidatures et décider d'une liste restreinte de trois candidat·e·s à présenter, pour information, au Bureau de l'Assemblée. Les noms de ces candidat·e·s sont ensuite annoncés par le/la Président·e de l'Assemblée.

6.3. Lors d'une deuxième réunion le dimanche précédant la partie de session de juin de l'Assemblée, le jury se réunit à Strasbourg pour désigner le/la lauréat-e du Prix. La décision est prise à la majorité absolue des votes exprimés.

Article 7 – Cérémonie de remise de Prix

7.1. Le nom du/de la lauréate est annoncé par le/la Président-e de l'Assemblée lors d'une cérémonie spéciale qui se tient à l'ouverture de la partie de session de juin de l'Assemblée parlementaire.

PRIX VIGDIS DE L'EMPOUVOIREMENT DES FEMMES 2024

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Date limite : 15 février 2024

Veuillez prendre connaissance du règlement et des instructions
avant de remplir ce formulaire électroniquement

Instructions

Chaque candidature doit être soumise au moyen du **présent formulaire**.

Merci de remplir le point 1A en cas de candidature individuelle et 1B s'il s'agit de la candidature d'une institution ou d'une organisation. Toutes les autres rubriques du formulaire devront être dûment remplies.

Le formulaire de candidature (format Word) et la liste des signatures des sponsors (format PDF), ainsi que les documents à l'appui de la candidature devront être rédigés **en français ou en anglais** et parvenir au Secrétariat au plus tard le **15 février 2024**.

Il devra être envoyé par voie électronique, à l'adresse suivante : vigdis.prize@coe.int.

Un accusé de réception sera envoyé pour chaque candidature réceptionnée.

1A. Candidature individuelle :

Indiquer le nom et les coordonnées de la personne candidate

Etat civil : [M, Mme, Mlle, autres...]

Nom de famille:

Prénom :

Date de naissance :

Nationalité

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Site web/réseaux sociaux

(le cas échéant) :

1B. Institutions/organisations :

Indiquer le nom et les coordonnées de l'institution/organisation candidate

Nom :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Site web/réseaux sociaux

(le cas échéant) :

Champ principal d'activité :

Date de création :

Statut (*y inclus liens potentiels
avec des autorités gouvernementales
ou autres, universitaires,
partis politiques, etc..*)

2. Sponsors:

Indiquer le nom et les coordonnées d'au moins **5 personnes / institutions / organisations** (adresse, téléphone, fax, e-mail) soutenant le/la candidat-e. Afin de valider la candidature, les sponsors doivent signer la liste séparée des signatures de sponsors.

Sponsor principal :

Etat civil : [M, Mme, Mlle, autres...]

Nom de famille:

Prénom :

Profession/occupation

Rôle dans lequel vous connaissez

le/la candidat(e)

Nationalité

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Site web/réseaux sociaux

(le cas échéant) :

Sponsor :

Etat civil : [M, Mme, Mlle, autres...]

Nom de famille:

Prénom :

Profession/occupation

Rôle dans lequel vous connaissez

le/la candidat(e)

Nationalité

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Site web/réseaux sociaux

(le cas échéant) :

Sponsor :

Etat civil : [M, Mme, Mlle, autres...]

Nom de famille:

Prénom :

Profession/occupation

Rôle dans lequel vous connaissez

le/la candidat(e)

Nationalité

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Site web/réseaux sociaux

(le cas échéant) :

Sponsor :

Etat civil : [M, Mme, Mlle, autres...]

Nom de famille:

Prénom :

Profession/occupation

Rôle dans lequel vous connaissez

le/la candidat(e)

Nationalité

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Site web/réseaux sociaux

(le cas échéant) :

Sponsor :

Etat civil : [M, Mme, Mlle, autres...]

Nom de famille:

Prénom :

Profession/occupation

Rôle dans lequel vous connaissez

le/la candidat(e)

Nationalité

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Site web/réseaux sociaux

(le cas échéant) :

3. Description des actions et mérites spécifiques du/de la candidat·e pour l'empouvoirement des femmes :

Préciser les raisons pour lesquelles le/la candidat·e a apporté une contribution exceptionnelle à l'empouvoirement des femmes. Indiquer comment l'action du/de la candidat·e a fait une différence tangible en termes d'égalité des genres, d'égalité d'accès à la participation et à la prise de décision, à la défense des opportunités des femmes et au soutien apporté pour qu'elles prennent leur place dans la société. Merci d'ajouter toute autre information qui vous paraîtrait pertinente.

(maximum une page en Arial 10pt)

4. Documents à l'appui de la candidature :

Joindre les liens vers les documents pertinents (maximum 5).

Si les documents à l'appui de la candidature ne sont pas disponibles sur internet, veuillez les joindre au formulaire (version électronique si possible).

5. Date :